

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les administrateurs et les Directeurs Généraux délégués durant l'exercice :

Monsieur Pierre CASTERAN (mandats Groupe SAUR)

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 5 juin 2020)
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 5 juin 2020)
REPRESENTANT PERMANENT DU PRESIDENT SAUR	CERA - COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE (à compter du 5 juin 2020)
PRESIDENT	EAU DE GARONNE (à compter du 21 septembre 2020)
PRESIDENT	SOCIETE PAR ACTIONS DE TRAVAUX D'ETUDE ET DE GESTION
PRESIDENT	SAUR DERICHEBOURG AQUA (à compter du 6 août 2020)
PRESIDENT	SERVICE DES EAUX DES 3 RIVIERES (à compter du 09 septembre 2020)
GERANT	EVJ-SCET (fin le 30 juin 2020)
GERANT	HYDROSERVICES DE L'OUEST (fin le 30 juin 2020)
PRESIDENT	MACHEIX VIDANGE ASSAINISSEMENT devenue ALLIANCE NOUVELLE AQUITAINE (fin le 30 juin 2020)
PRESIDENT	TECHNI-VISION (fin le 30 juin 2020)
DIRECTEUR GENERAL	CALITI (fin le 2 mars 2020)
ADMINISTRATEUR	CALITI (fin le 2 mars 2020)

Monsieur Jean-François COURSELLE (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Monsieur Bruno CAMBOS (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	SAINT-AFF'O

Monsieur Serge DANIEL (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 5 juin 2020)
----------------	--

Monsieur Patrick BLETHON (mandats Groupe SAUR)

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (du 25 octobre 2019 au 5 juin 2020)
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (du 25 octobre 2019 au 5 juin 2020)
Représentant de CER, Président	CERA – COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE (fin le 5 juin 2020)
PRESIDENT	HIME - HOLDING D'INFRASTRUCTURES DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT (à compter du 7 janvier 2020)
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	NOVASAUR (fin le 3 juin 2020)
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	FINASAUR (fin le 3 juin 2020)
PRESIDENT	SAUR (à compter du 7 janvier 2020)
PRESIDENT	SAUR INTERNATIONAL (à compter du 7 janvier 2020)
PRESIDENT	STEREAU (fin le 24 juillet 2020)
PRESIDENT	BLUE GREEN EUROPEAN HOLDINGS (du 7 janvier 2020 au 23 mars 2020)
GERANT	SAUR LOISIRS (du 7 janvier 2020 au 23 mars 2020)
PRESIDENT	SAUR SMART WATER (à compter du 7 janvier 2020)
ADMINISTRATEUR	MARAFIQ SAUR OPERATION & MAINTENANCE CO (Arabie Saoudite)
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	GESTAGUA (Espagne) (à compter du 10 décembre 2020)
CHAIRMAN	NIJHUIS SAUR INDUSTRIES (Pays-Bas) (à compter du 2 novembre 2020)
PRESIDENT	SAUR INDUSTRIE FRANCE (du 7 octobre 2020 au 9 décembre 2020)

Monsieur Xavier GORIOUX (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin le 5 juin 2020)
----------------	--

2. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Nous vous informons ci-après de l'absence de conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, telles que définies au 2° de l'article L225-37-4 du Code de commerce.

3. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Nous vous informons de l'absence de délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

4. Organe choisi pour exercer la direction générale

En application de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce nous vous précisons que votre Conseil d'administration, dans sa décision du 5 juin 2020, a fait le choix du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

* * *

Le Conseil d'Administration